

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 2 novembre 2020, à la Salle des Quatre-Coins de Rivière-Héva à compter de 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël
Jean-Guy Lapierre
Yvon Charette
Chantal Thibault
Charles Desrochers
Rose-Anne Lévesque

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Savard est présente.

2020-11-247 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2020-11-248 Adoption du procès-verbal d'octobre

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 5 octobre tel que rédigé.

Adoptée

2020-11-249 Liste des chèques émis

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la liste des chèques émis du numéro C2011520 au C2011553 et les paiements directs du numéro P2000162 au P2000175 au montant de 121 092.65 \$.

Adoptée

2020-11-250 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer telle que présentée, du numéro de chèque C2011554 au C2011565 et des paiements directs numéro P2000176 au P2000184 au montant de 40 403.21 \$.

Adoptée

2020-11-251 Dépôt des dépenses salariales

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'accepter les dépenses salariales telles que présentées.

Adoptée

2020-11-252 Correspondance

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que rédigée.

Adoptée

2020-11-253 Mandater Me Martin Bouffard – dossier BEX

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et unanimement résolu de mandater Me Martin Bouffard pour représenter la municipalité à la CPTAQ concernant l'avis de recours autres que judiciaires concernant le dossier 415152 pour une rencontre publique.

Adoptée

2020-11-254 Modification des règlements d'urbanisme – mandater Mme Hélène Doyon

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu de mandater Mme Hélène Doyon pour la modification des plans et règlements d'urbanisme.

Adoptée

2020-11-255 Modification à la résolution 2020-10-242

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et majoritairement résolu de d'inscrire la dissidence de monsieur Charles Desrochers considérant son conflit d'intérêt.

Adoptée

2020-11-256 Airbnb - résolution

Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition de milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux

municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 678 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adoptée

2020-11-257 Parc de rue des Pionniers

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu que la municipalité n'investisse pas dans un parc sur la rue des Pionniers pour le moment considérant un projet de parc au Sentier de la Nature et une halte sur la rue du Relais.

Adoptée

2020-11-258 Orica – autorisation de poudrières et conteneurs

Attendu qu'une demande d'entreposage d'explosifs a fait l'objet d'une demande de permis;

Attendu qu'un bail du ministère a été émis sous le numéro 1016 19 908 en faveur d'Opération Forestière 2000 Inc;

Attendu que le règlement de zonage pour cette zone est RR-6;

Attendu que le conseil autorise l'installation de plus ou moins 25 poudrières pour l'entreposage d'explosifs;

Attendu que le conseil autorise l'installation de moins de 5 conteneurs pour d'autre matériel;

Attendu que le Fédéral et le Provincial doivent s'assurer que le site est conforme à leurs normes;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Rose-Anne Lévesque et unanimement résolu d'autoriser les poudrières et conteneurs et d'en faire une modification ultérieure à la réglementation.

Adoptée

2020-11-259 Avis de motion pour le projet de taxation 2021

Madame la conseillère Ginette Noël donne avis de motion pour l'adoption ultérieure d'un projet de règlement de taxation 2021.

Adoptée

2020-11-260 Adhésion FQM

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimement résolu d'adhérer à la FQM au montant de 1 355.41\$

Adoptée

2020-11-261 Fosse septique 41 rue des Mésanges

Attendu qu'une commande de fosse septique a été faite chez Wolseley par monsieur le maire pour le propriétaire du 41 avenue des Mésanges;

Attendu que la facture est au nom de la municipalité pour un montant de 1 419.76\$;

Attendu que le propriétaire du 41 avenue des Mésanges n'a fait aucune demande de permis;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et unanimement résolu que le propriétaire soit informé des procédures et des suivis que la municipalité doit effectuer et qu'il devra assumer les factures dès leur réception.

Adoptée

2020-11-262 1836, route St-Paul Sud

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que le propriétaire installe une clôture conforme à la réglementation et respecte les zones d'entreposage. Les modifications devront être régularisées avant le 1^{er} janvier 2021. Le propriétaire devra obtenir un permis au préalable.

Adoptée

2020-11-263 Demande du Sentier de la Nature

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'autoriser la dépense de 900\$ pour les pancartes à l'entrée du stationnement.

De plus le comité devra continuer de faire parvenir ses projets au conseil pour avoir un appui à leurs demandes de subvention ultérieures.

Monsieur le conseiller Charles Desrochers mentionne qu'il est en désaccord pour le paiement des pancartes et que le comité devrait les payer lui-même à même son budget.

Adoptée

2020-11-264 Lettre de félicitation M Donald Rheault

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de féliciter monsieur Donald Rheault pour son élection à titre de maire de la municipalité de Preissac.

La municipalité de Rivière-Héva désire continuer le bon voisinage avec cette municipalité et son équipe.

Adopté

DIVERS

COMPTE RENDU DES ÉLUS

Chacun des élus informe des rencontres dont ils ont assisté et de leurs dossiers respectifs

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil a su répondre aux questions

2020-11-263 **Levée**

À 20h11, il est proposé par madame la conseillère Chantal Thibault et unanimentement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Réjean Guay
Maire